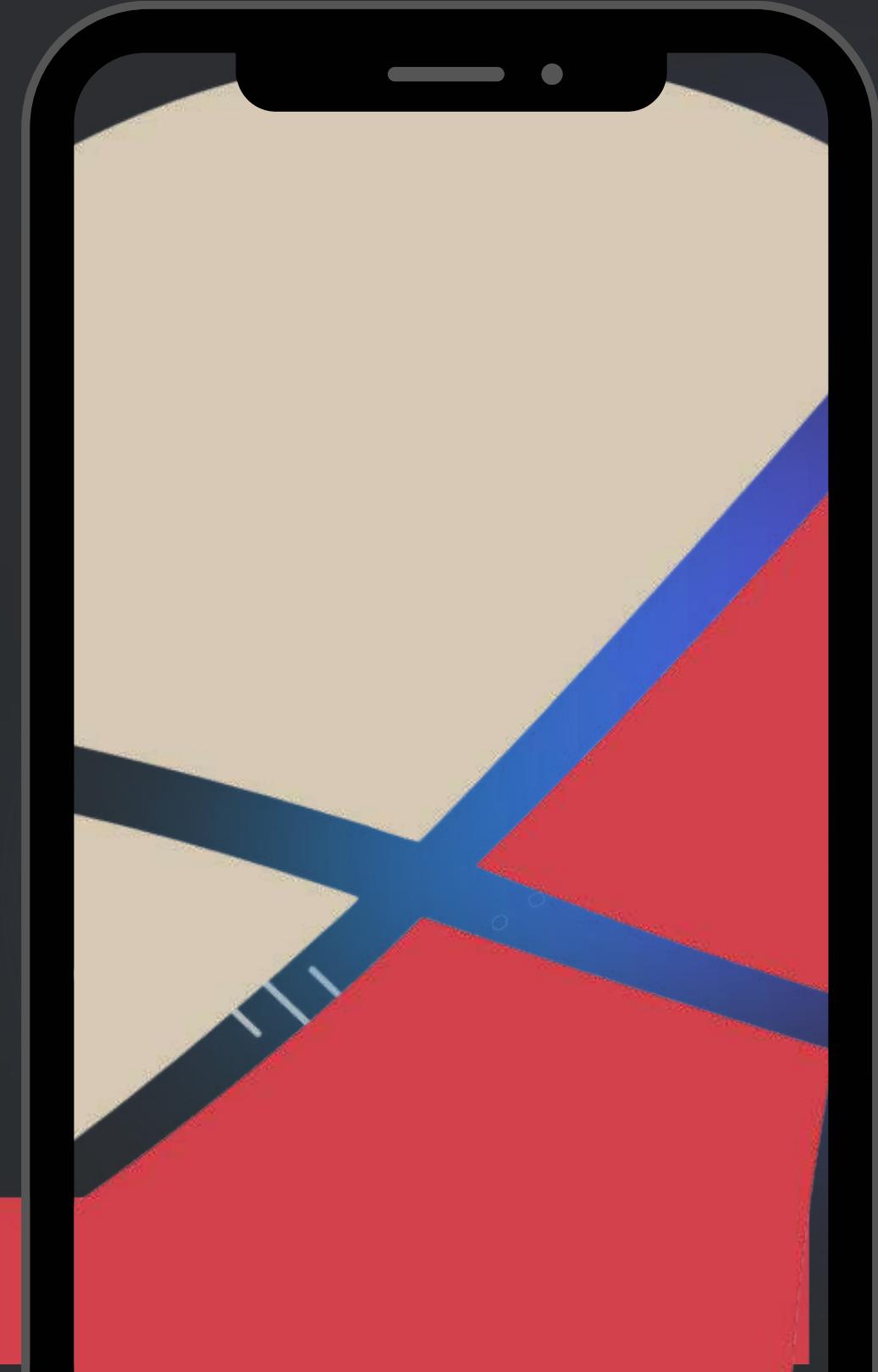


ASSISTANCE EXPERTISE BÂTIMENT

DEVENEZ EXPERT, ASSOCIÉ

Vous souhaitez devenir Expert en bâtiment ?

Vous toquez à la bonne porte.



REJOIGNEZ NOTRE FILIALE ASSISTANCE EXPERTISE BÂTIMENT !

Qu'est-ce qu'une filiale ?

□ 1

La filiale est considérée comme une personne morale. Elle possède donc ses biens personnels et agit en son propre nom. Elle garde une certaine liberté de fonctionnement. En étant filiale d'Assistance Expertise Bâtiment vous êtes libre de gérer votre entreprise à votre façon et ce en bénéficiant de la renommée nationale de notre entreprise. C'est parce qu'en alliant nos compétences, les vôtres et les nôtres, que nos entreprises feront de leurs clients, des clients satisfaits.

Pourquoi être filiale d'Assistance Expertise Bâtiment ?

□ 2

Ayant plusieurs casquettes, Assistance Expertise Bâtiment mettra tout son savoir-faire, acquis grâce à ses 20 ans d'expérience, pour vous former et développer vos compétences. Parce que notre objectif est de satisfaire nos clients, nous mettons tout en œuvre pour vous aider lors de vos premiers pas en vous assistant au quotidien jusqu'à ce que vous preniez votre propre envol.

Notre équipe est à votre entière disposition. Que vous soyez, au sud au nord à l'est ou à l'ouest de la France, déposez votre candidature. Notre équipe l'étudiera avec le plus grand soin. Et nous espérons être vos collaborateurs dans un futur proche.

□ 3

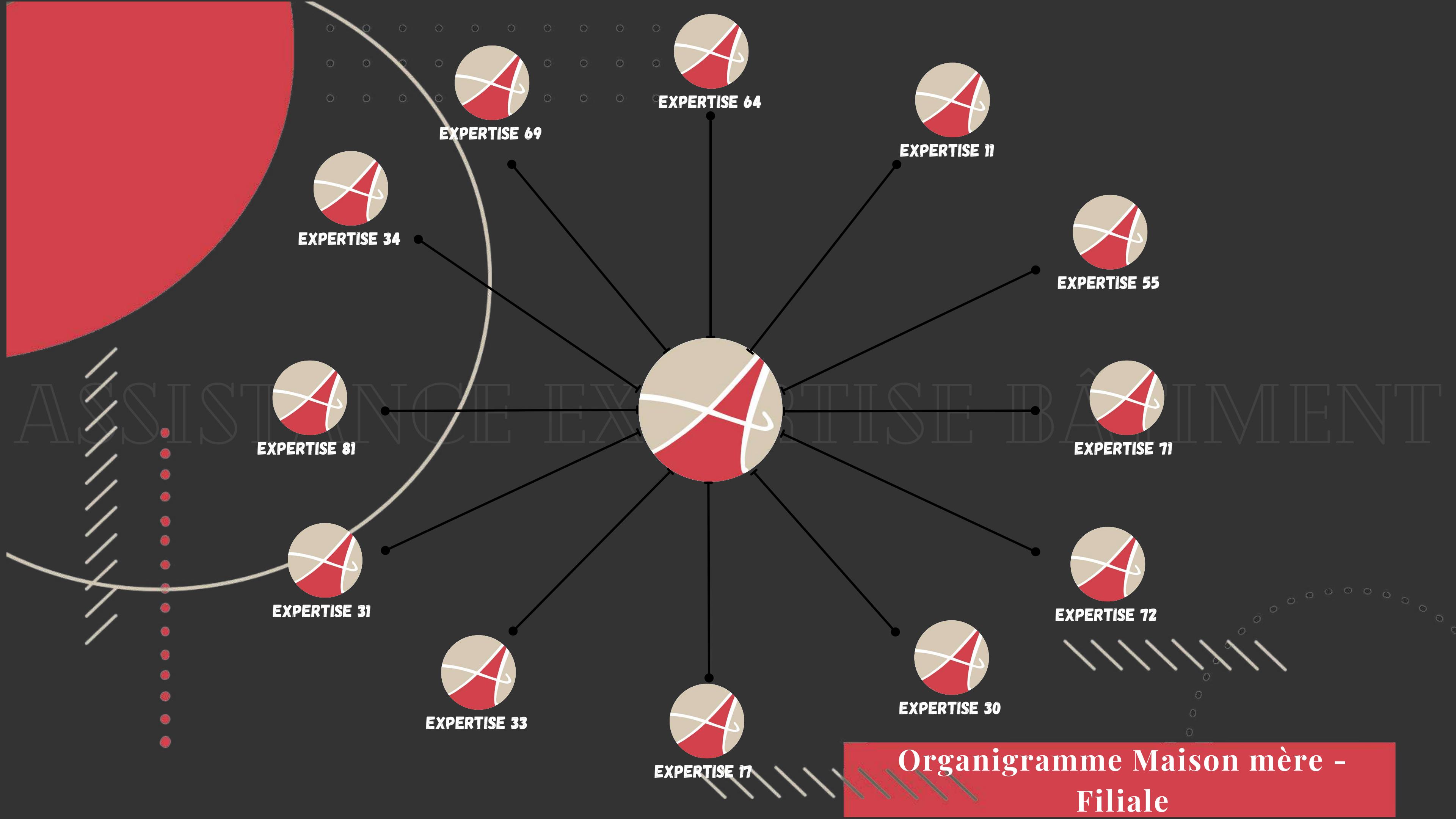
Les avantages de faire partie du groupe Assistance Expertise Bâtiment

Assistance Expertise Bâtiment vous fait bénéficier de sa renommée et de ses compétences.

Nous vous offrons la possibilité d'ouvrir une filiale. Vous êtes intéressé et vous désirez connaître la procédure à suivre ?

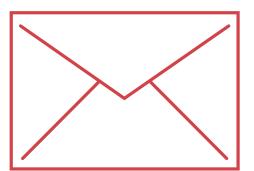
Nous sommes à votre entière disposition : Parce que vous avez tout à gagner en nous rejoignant !



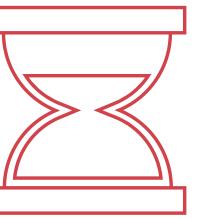


SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ

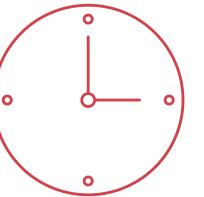
Intéressé ? Suivez les étapes ci-dessous pour nous faire parvenir votre candidature !



Remplir notre formulaire de contact;
Ou;
Envoyez un mail à rh@assistance-expertise-batiment.com



Nous réceptionnerons votre demande et nous vous ferons parvenir notre réponse dans les plus brefs délais.



Une fois votre demande et les modalités acceptée, votre formation sera dispensée par notre partenaire le Centre De Formation de l'Expertise.

A la suite de votre formation une certification vous sera remise.
Félicitation, vous faites partie de la famille !